



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

LA MISE EN PLACE DES DES POLES D'ENQUÊTEURS JUDICIAIRES

INC MALADIE - 04/10/2024

UN NOUVEAU DISPOSITIF ISSU DE LA LFSS 2023

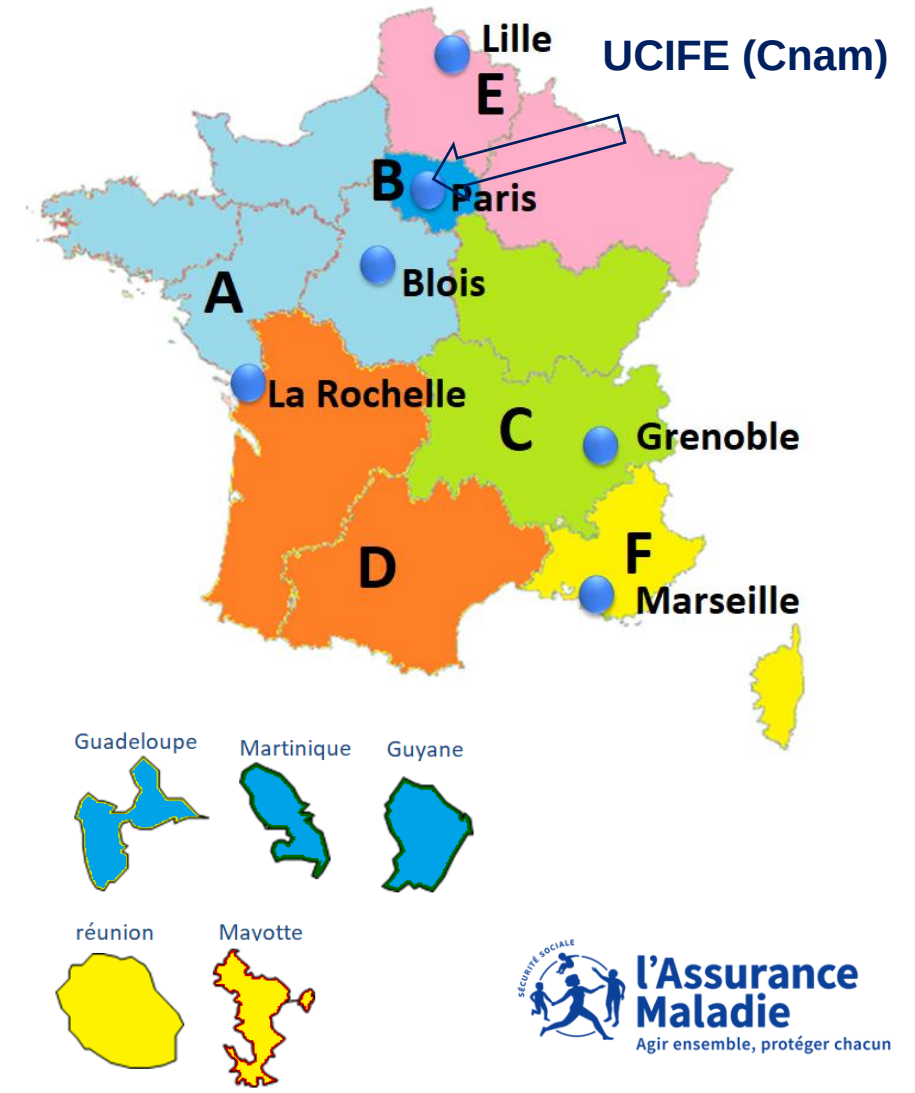
- **Contexte** : faire face à de **nouvelles fraudes, notamment sur les réseaux sociaux** (trafics de médicaments, ventes de faux arrêts de travail voire de « kits clés en main » avec faux arrêt et faux certificat de travail, etc), pour lesquelles les CPAM sont limitées à sanctionner la personne qui a fraudé l'AM sans pouvoir remonter à la source de la fraude.

- **La LFSS 2023 prévoit l'attribution de pouvoirs de police judiciaire, dont de cyber-enquête, à des agents « commissionnés » par les DG des Caisses nationales de sécurité sociale**
 - ❑ Les nouvelles attributions de ces futurs enquêteurs relèvent d'une compétence « France entière » pour notamment :
 - ❑ mener des investigations sur Internet en participant à des échanges électroniques, y compris avec les personnes susceptibles d'être les auteurs des infractions
 - ❑ procéder à des auditions sur convocation ou sur place et dresser des procès verbaux
 - ❑ rédiger des procès-verbaux directement recevables par le procureur pour engager des poursuites pénales (comme les inspecteurs de l'URSSAF dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé) ;

- **Etre un « agent commissionné » implique:**
 - ❑ d'être préalablement agréé et assermenté
 - ❑ de suivre une formation spécifique de 6 modules comprenant :

LE CHOIX D'UNE ORGANISATION À DEUX NIVEAUX AU SEIN DE L'AM

- Une **Unité de coordination et d'investigation des fraudes émergentes (UCIFE)** au sein de la CNAM
- 6 pôles inter-régionaux avec 8 à 12 personnes par pôle
- Au total 60 cyber-enquêteurs opérationnels d'ici le second semestre 2024



LES MISSIONS DE L'UCIFE À LA CNAM

1/ Mission de veille et d'identification des risques de fraude :

- ☐ **être dans une veille active** centrée sur l'identification des nouveaux mécanismes de fraude à enjeu à l'Assurance Maladie sur internet (réseau sociaux, « sources ouvertes» voire web clandestin)
- ☐ **participer à l'exploitation des bases** : il s'agit de procéder à des identifications de situations à risques à partir des différentes bases de l'Assurance maladie et en lien avec nos partenaires, notamment les offices centraux de gendarmerie (OCLTI en particulier)

2/ Mission d'accompagnement du réseau et d'animation des pôles régionaux cyber :

- ☐ **participer à la réalisation des documents qui accompagnent le réseau dans la LCF** (programmes nationaux, modes opératoires de détection de la fraude, bonnes pratiques...)
- ☐ **assurer l'homogénéité des pratiques d'investigation des pôles régionaux cyber**
- ☐ **apporter une assistance** :
 - sur les dossiers complexes (lien avec la justice, entre pôles régionaux)
 - pour le suivi des requêtes et listings pour le compte du réseau
- ☐ **veiller à l'équilibre de la charge de travail entre les pôles**

LES MISSIONS DES PÔLES INTERRÉGIONAUX

1/ Mission d'identification et d'investigation de fraudes cyber et à enjeux :

- ☐ Assurer une veille sur les risques cyber et identifier des mécanismes de fraudes sophistiquées à forts enjeux financiers et proposer des solutions limitant les risques.
- ☐ Mener des opérations d'infiltration et d'investigation sur le périmètre « cyber » : création de profil sous pseudonymes pour remonter les trafics de fausses ordonnances, faux arrêts de travail, etc

2/ Mission d'appui aux caisses des pôles en LCF :

- ☐ En prenant en charge des investigations pour le compte des Caisses rattachées, sur des dossiers à forts enjeux et nécessitant le recours à des pouvoirs de police judiciaire
- ☐ En expertise métier pour accompagner les caisses dans des dossiers complexes.

3/ Autres actions en lien avec la CNAM :

- ☐ Être chargés de concevoir des plans nationaux d'actions LCF par la Cnam
- ☐ Contribution à la formation des équipes de terrain, conceptions de supports de formation...

4/ Modalités de saisines des PIEJ :

- Par la CNAM / l'UCIFE
- Par les pôles eux-mêmes suite à détection d'une fraude cyber ou à enjeux
- Par les caisses du réseau pour venir en appui dans des dossiers nécessitant de recourir aux moyens du PIEJ
- Par les partenaires extérieurs (notamment les procureurs de la République dans le cadre d'une procédure de co-saisine avec un service d'enquête OPJ) pour réaliser une enquête judiciaire

LA MISE EN PLACE DES DIFFÉRENTES ÉQUIPES DEPUIS FIN 2023

❑ Désignation des pôles interrégionaux : novembre 2023 / février 2024

- 15/11 : appel à candidatures auprès du réseau pour 5 pôles initialement
- Fin décembre : réception de 28 candidatures de CPAM
- Janvier-février : analyse des dossiers par la directions de la CNAM (DDAFF/DDO) et validation des par le DG
- Fin février 2024 : désignation de 6 CPAM, afin d'assurer une plus juste équilibre géographique

❑ Mise en place de l'Unité de Coordination et d'Investigations des Fraudes Emergentes (UCIFE) à la Cnam novembre 2023 / juin 2024 :

- Mai-juin 2024 : arrivée des 4 recrues

❑ Installation des PIEJ depuis mars 2024

- Mise à disposition de différents outils : kit de présentation CSE, modèles de vacances de poste avec harmonisation des compétences demandées et recrutement en tant que cadre technique (niveau variable suivant l'environnement socio-économique des CPAM)...
- Mise en place d'ateliers de travail : gouvernance & pilotage, investigation, outils & SI et questions RH.
- Recrutements presque finalisés dans les 6 pôles, avec des recrutements internes (60%, principalement des agents enquêteurs) et des recrutements externes (40%, avec des des ex officiers de police judiciaire)

UN DISPOSITIF DE FORMATION AD'HOC POUR ÊTRE COMMISSIONNÉ

- ❑ Conception d'un **parcours de formation interbranche** créé spécifiquement dans la cadre de travaux lancés à l'automne 2023 par la Mission fraudes de la DSS avec l'UCANSS, **l'Institut 4.10** et les différentes caisses nationales concernés (CNAM, CNAF, CNAV, CCMSA)
 - Parcours de formation qui doit être obligatoirement suivi afin que les enquêteurs soient « commissionnés » par le Directeur général de chaque caisse nationale concerné
 - **6 modules** conçus de toute pièce faisant intervenir de nombreux professionnels
 - **Mi-mai 2024 : lancement des deux premières sessions de formation**, qui se termineront fin novembre/début décembre 2024, à destination de 40 personnes, dont 18 de l'AM ⇒ **1ers enquêteurs commissionnés en décembre 2024**
 - Troisième session de formation prévue à compter de novembre 2024 à mars 2025, puis d'autres sessions à venir en 2025
 - Au lendemain du dernier module de chacune des sessions, une demi-journée complémentaire est prévue à la CNAM avec l'ensemble des personnes AM pour présenter la DDAFF et l'UCIFE, la gouvernance, les missions, le réseau, etc

- ❑ En parallèle, mise en place par la CNAM de **sessions complémentaires de formation pour devenir agent agréé assermenté de l'AM** : il n'est pas nécessaire d'être agréé assermenté pour commencer la formation d'enquêteur judiciaire, mais c'est obligatoire pour être commissionné.

CONTENU DES MODULES DE FORMATION DES ENQUÊTEURS JUDICIAIRES

	Durée	Thèmes	Contenu de formation
Module 1	2	Elément de droit pénal général et de procédure pénale	Organisation de la justice pénale / Organisation de l'enquête judiciaire Les poursuites pénales
Module 2	1,5	Les pouvoirs des agents de contrôle commissionnés	La compétence des agents Les pouvoirs des agents dans le cadre des contrôles Les incidences de contrôle
Module 3	5	La constatation des infractions et la rédaction du procès-verbal	Le constat matériel des infractions La détermination du responsable pénal L'audition pénale libre de personne soupçonnée L'établissement et la transmission du procès-verbal
Intervention ONAF/OCLTI/MICAF	1	Présentation des services spécialisés à la lutte contre la fraude et perspectives de coopération avec les agents de contrôle dotés de pouvoirs judiciaires	
Module 4	1,5	La coopération avec les autorités et services judiciaires	La place des agents de contrôle dans l'enquête judiciaire (la co saisine) L'intervention des agents de contrôle à l'audience
Module 5	2	La cyber enquête : la conduite d'une enquête virtuelle (OSINT)	Notions techniques sur internet Recherche sur internet en sources ouvertes
Module 5B	5	La cyber enquête : l'enquête sous pseudo	Construire un cyber légende Mener une investigation informatique (cyber- enquête) complète Préparer un rapport d'expertise
Module 6	1 à 2	Consolidation des connaissances	Cas réels à travailler en atelier : avec une journée interbranche autour d'un cas pratique d'investigation sur le thème de la fausse identité

UN ENVIRONNEMENT INFORMATIQUE DE TRAVAIL ADAPTÉ AUX ENQUÊTES SUR INTERNET

Objectif de mettre en place une architecture informatique spécifique pour permettre les enquêtes sur internet afin de ne pas être repéré par l'extérieur : enjeu de sécurité des équipes

- ☐ **Solution** : nécessité d'un environnement informatique dédié, en dehors de Ramage, qui ne sera utilisé que pour les enquêtes sous pseudo ou en sources ouvertes. Travaux en cours avec la DDSI de la CNAM et mise à disposition de logiciels d'investigation adaptés
- ☐ **Livraison** : configuration opérationnelle d'ici fin 2024
- ☐ **Echanges avec les services de police et de gendarmerie** pour identifier des outils et pratiques d'investigation.